

**Politique d'investissement durable  
et  
de risque de durabilité**

**CapitalatWork S.A.**

**CapitalatWork Foyer Group S.A.**

**Update Décembre 2023**

## Sommaire

Introduction .....	3
1. Politique de risque de durabilité.....	3
1.1 Impacts négatifs sur les investissements durables.....	4
2. Suivi et rapports .....	4
3. Ambitions de CapitalatWork en matière de finance durable .....	4
3.1 Stratégie et principes ESG .....	4
3.1.1 Exclusion basée sur des normes .....	4
3.1.2 Stratégie d'exclusion.....	5
3.1.3 Stratégie « Best in class » .....	6

## Introduction

Le secteur financier a lui aussi été emporté par la vague de sensibilisation à la protection de l'environnement et aux inégalités sociales. Au cours de la dernière décennie, les investisseurs ont en effet de plus en plus manifesté leur volonté d'affecter leurs capitaux à des produits tenant compte de ces critères. Par conséquent, des fonds d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable), des obligations vertes émises par des entreprises et des États et de nombreux systèmes de notation basés sur les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ont rapidement fait leur apparition. Il devient évident qu'au-delà des fondamentaux de la finance traditionnelle, les investisseurs tiennent compte de l'engagement d'une entreprise dans la lutte contre le réchauffement climatique ou en faveur de la qualité générale de son environnement de travail avant de l'inclure dans leur portefeuille. Si ces produits ont généré des performances similaires à celles des véhicules d'investissement plus courants, ils ajoutent un aspect éthique et offrent une diversification très recherchée.

CapitalatWork se doit de participer à cet effort et nous avons récemment commencé à offrir à nos clients des solutions d'investissement socialement responsable. Bien que notre philosophie initiale stipulait déjà que nos investissements doivent exclusivement cibler des entreprises aux modèles économiques supérieurs et capables de générer des flux de trésorerie durables, nous avons formalisé une méthodologie intégrant des critères ESG, baptisée « Méthodologie d'investissement responsable de CapitalatWork », pour nos produits ESG (conformément à l'Article 8 du règlement SFDR). Notre principal objectif a toujours été de donner la priorité aux intérêts de nos clients, grâce à une diversification cohérente de leur capital. Notre solution de gestion responsable alternative nous permet de mettre en pratique nos principes moraux, mais aussi ceux de nos clients, de manière méthodique et transparente.

## Vision à long terme

Dans le cadre de nos investissements, nous avons toujours été convaincus que les performances passées, tant dans les rapports financiers que sur le marché boursier, ne préjugent pas des résultats futurs. Historiquement, des entreprises qui étaient les leaders de leur marché se sont parfois retrouvées au fond du gouffre alors qu'elles avaient apparemment tout pour réussir. Le plus souvent, elles ont été incapables de percevoir les nouvelles tendances et d'adapter leur activité en conséquence. Bien entendu, l'histoire d'une entreprise peut fournir des indications utiles permettant d'élaborer des hypothèses et d'interpréter l'avenir. C'est la raison pour laquelle notre approche d'investissement repose sur une analyse bottom-up qui examine en détail les fondamentaux d'une entreprise et ses opportunités. Notre principal objectif est donc de déterminer comment une entreprise va s'adapter et évoluer au sein de son propre environnement.

La Politique d'investissement durable et de risque de durabilité de CapitalatWork définit comment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte et intégrés dans le processus de décision d'investissement. L'intégration des risques de durabilité au processus dépend de la classification des fonds ou des obligations.

Elle s'applique tout au long du processus d'investissement au niveau du groupe CapitalatWork, y compris CapitalatWork Foyer Group S.A., CapitalatWork S.A et la succursale située aux Pays-Bas, en notre qualité de gestionnaire de patrimoine et de décideur.

Cette Politique sera régulièrement mise à jour. La version la plus récente peut être consultée sur le site web de CapitalatWork : [www.CapitalatWork.com](http://www.CapitalatWork.com).

## 1. Politique de risque de durabilité

La définition des risques de durabilité constitue un objectif majeur pour comprendre comment nous intégrons les critères ESG dans notre processus de décision d'investissement. Le risque de durabilité découle d'un événement ou d'une situation environnemental(e), social(e) ou de gouvernance susceptible, en cas de survenance, d'avoir un impact négatif considérable sur la valeur de l'investissement. Les risques de durabilité incluent les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques résultent des effets du changement climatique, tandis que les risques de transition sont principalement liés à la réponse apportée au changement climatique. Les facteurs sociaux et de gouvernance font également partie des risques de durabilité. Chaque élément cité peut affecter la performance des compartiments.

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, CapitalatWork a revu sa stratégie en termes d'inclusion de critères ESG dans le processus d'investissement.

Jusqu'à présent, notre portefeuille inclut des produits financiers qui sont classés comme relevant des Articles 6 et 8 du règlement susmentionné. En fonction de la classification des fonds, les considérations ESG sont plus ou moins importantes et les risques de durabilité doivent être gérés à un niveau différent. Nous avons élaboré cette Politique en tenant compte des risques non financiers et de leur impact sur le rendement des produits financiers. Son but est d'introduire notre approche en termes d'identification et de gestion des risques de durabilité, en accord avec notre politique d'investissement.

Afin de pouvoir identifier les principaux risques de durabilité auxquels nous sommes exposés, nous avons effectué une première analyse au niveau du portefeuille consolidé. Elle est basée sur une étude des secteurs d'activité dans lesquels nous investissons, conformément à la « materiality map » (carte de matérialité)

définie par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et à la classification des secteurs selon la norme GICS (Global Industry Classification Standards). Cette analyse a permis d'identifier les aspects environnementaux et sociaux susceptibles d'avoir un impact sur les conditions financières et opérationnelles des secteurs dans lesquels nous investissons. Sur la base de cette analyse, nous développons notre approche de gestion qui vise à limiter les effets de ces facteurs sur nos produits financiers.

Nous avons pris la décision suivante concernant l'inclusion des risques liés aux facteurs ESG dans notre processus d'investissement :

- D'une part, en ce qui concerne nos produits financiers relevant de l'Article 6 du règlement SFDR susmentionné, examiner les questions de durabilité de haut niveau au sein du processus général ;
- D'autre part, s'agissant de nos produits financiers relevant de l'Article 8, détailler davantage l'analyse en nous concentrant sur la principale problématique de durabilité dans notre processus d'investissement.

Nous allons dès lors procéder régulièrement à cette analyse des risques de durabilité afin de pouvoir adapter notre mise en œuvre des considérations ESG dans nos investissements.

Sur la base d'une première analyse, nous avons identifié un certain nombre de risques de durabilité au regard desquels les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pourraient avoir un effet significatif sur notre retour sur investissement, la valeur de nos actifs et la réputation de nos produits financiers.

Chez CapitalatWork, nous sommes conscients d'être exposés à ces risques identifiés et cherchons dès lors à inclure les indicateurs correspondants dans notre processus de diligence raisonnable afin de pouvoir les éviter ou les atténuer.

En raison de la diversité de notre univers d'investissement, l'impact financier potentiel lié à l'apparition de ces risques reste jusqu'à présent limité. Cependant, nous développons les procédures nécessaires à leur gestion, afin de pouvoir identifier toute aggravation potentielle de leurs conséquences sur nos produits financiers et de modifier, le cas échéant et si ces risques deviennent importants, la composition de notre portefeuille.

### 1.1 Impacts négatifs sur les investissements durables

Comme mentionné dans l'article 4(1) du règlement SFDR, la décision de prendre en compte les principaux impacts négatifs sur la durabilité doit être prise par l'acteur financier. CapitalatWork, filiale du groupe Foyer, qui compte plus de 500 employés, tiendra compte de ces impacts dans son processus d'investissement et établira un rapport au 31/12/2022. Le niveau de détail des rapports évoluera de concert avec le type de données et d'indicateurs disponibles sur le marché.

## 2. Suivi et rapports

Comme mentionné précédemment, chez CapitalatWork, nous sommes conscients que, pour être efficace, l'analyse des risques de durabilité devra être effectuée régulièrement. Nous pourrions ainsi assurer un suivi constant des risques et faire preuve de souplesse pour adapter en conséquence notre processus de décision d'investissement.

Après l'étape d'identification des risques, nous préparons le rapport sur les risques et les impacts liés à la durabilité. Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, des indicateurs clés de performance spécifiques relatifs à la durabilité seront utilisés afin de mesurer les risques importants et formellement inclus dans les procédures de gestion des risques.

La Politique d'investissement durable et de risque de durabilité sera mise à jour pour inclure les aspects mentionnés ci-dessus dans l'année à venir.

## 3. Ambitions de CapitalatWork en matière de finance durable

En tant que société de gestion de patrimoine, CapitalatWork intègre constamment trois valeurs, à savoir la confiance personnelle, la gestion active indépendante et la gestion des risques. A la lumière de notre approche de gestion des risques et dans le cadre des décisions d'investissement, CapitalatWork accorde une importance croissante aux aspects et risques de durabilité.

En termes de gamme de produits ESG, le portefeuille comprend deux produits ESG dédiés (classés comme relevant de l'Article 8 selon le règlement SFDR 2019/2088) :

- ESG Equities at Work, un compartiment actions, et
- ESG Bonds at Work, un compartiment obligataire, les deux prenant en compte les aspects d'investissement socialement responsable et ESG.

La section ci-dessous et la stratégie d'investissement correspondante s'appliquent à nos produits ESG (classés comme relevant de l'Article 8 du SFDR).

### 3.1 Stratégie et principes ESG



#### 3.1.1 Exclusion basée sur des normes

Chez CapitalatWork, nous nous sommes engagés en faveur de la stratégie d'exclusion basée sur des normes pour nos produits ESG.

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative des Nations Unies qui incite les entreprises du monde entier à adopter et à promouvoir des politiques durables et socialement responsables. L'initiative encourage également les participants

à rendre compte de la mise en œuvre de leurs politiques et la généralisation des bonnes pratiques dans tous les secteurs. Lancées en 2000, les grandes orientations reposent sur 10 principes qui servent de base pour assumer les responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Pour CapitalatWork, il est essentiel que les entreprises dans lesquelles nous investissons ne constituent pas une menace dans ces domaines. Nous excluons donc les entreprises qui enfreignent, de quelque manière que ce soit, l'un des dix principes définis par le Pacte mondial.

	Pétrole et gaz de l'Arctique	Extraction – <b>Exclusion totale</b>
	Schiste bitumeux	Extraction – <b>Exclusion totale</b>
	Sables bitumineux	Extraction – <b>Exclusion totale</b>
	Armes controversées <sup>[1]</sup>	Production – <b>Exclusion totale</b>
	Charbon thermique	Extraction – <b>Exclusion totale</b> Production d'électricité >5 % du chiffre d'affaires
	Nucléaire	Production and Distribution – <b>Exclusion totale</b> Produits et services de soutien >5 % du chiffre d'affaires
	Tabac	Production – <b>Exclusion totale</b> Produits et services liés au tabac >5 % du chiffre d'affaires Distribution >15 % du chiffre d'affaires
	Pornographie	Production – <b>Exclusion totale</b> Distribution > 10 % du chiffre d'affaires
	Armes légères	La fabrication et la vente d'armes d'assaut à des clients civils, la fabrication et la vente d'armes légères à des militaires ou à des forces de l'ordre, la fabrication et la vente de composants clés d'armes légères ou la fabrication et la vente d'armes légères (hors armes d'assaut) à des clients civils > 5 % du chiffre d'affaires
	Contrats militaires	Production et distribution de biens liés aux armes >5 % du chiffre d'affaires Production et distribution de biens non liés aux armes >10 % du chiffre d'affaires
	Pétrole et gaz conventionnels	L'entreprise doit répondre à au moins un des critères suivants : - Avoir un objectif Science Based Targets initiative (SBTi) fixé bien en dessous de 2°C ou 1,5°C, ou avoir un engagement SBTi "Business Ambition for 1.5°C". - Avoir moins de 5 % de ses revenus d'activités liées au pétrole et au gaz. - Avoir moins de 15 % des dépenses d'investissement dédiées à des activités liées au pétrole et au gaz et n'ayant pas pour objectif d'augmenter les revenus. - Avoir plus de 15 % des dépenses d'investissement dédiées à des activités contributives
	Production d'électricité	Intensité carbone >393gCO <sub>2</sub> /kWh
	Boissons alcoolisées	Existence d'une politique d'entreprise responsable
	Jeux d'argent	Existence d'une politique d'entreprise responsable

<sup>1</sup> Comprends les armes nucléaires, les armes biologiques, les armes chimiques, les fragments non détectables, les armes laser aveuglantes, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes incendiaires et les munitions à l'uranium approuvi

<sup>2</sup> Intensité carbone maximale de 393 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2021, 374 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2022, 354 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2023, 335 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2024, 315 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2025.

### 3.1.2 Stratégie d'exclusion

Nous appliquons également une stratégie d'exclusion spécifique dans le cadre du processus d'investissement de nos produits ESG.

Comme indiqué dans notre Politique d'investissement socialement responsable et notre Politique sur les activités controversées, nous ne souhaitons pas investir dans des entreprises actives ou impliquées dans des secteurs considérés comme inadéquats. Plusieurs secteurs sont particulièrement connus pour nuire aux individus ou à l'environnement et il ne serait pas logique de les soutenir. Nous sommes toutefois conscients que des nations et populations dépendent de ces activités et nous encourageons donc la mise en place des politiques nécessaires pour prévenir de nouveaux dommages physiques ou moraux. Les activités suivantes sont selon nous particulièrement controversées en raison de leur impact négatif et nous choisissons de les ignorer dans une certaine mesure :

En plus des exclusions d'activités, nous nous assurons que les entreprises dans lesquelles nous investissons ne sont pas impliquées dans des controverses d'ordre environnemental, social ou de gouvernance. Les controverses ont deux effets : un impact direct et négatif sur les parties concernées (notamment les clients, les employés, une population, la faune, un écosystème, etc.), d'une part, et des conséquences sur les activités et la réputation de l'entreprise, d'autre part. En cas d'impact majeur au niveau de ces dernières, cela affecterait en fin de compte les performances financières et la crédibilité de l'entreprise et se refléterait dès lors dans sa valeur de marché.

### 3.1.3 Stratégie « Best in class »

Dans le processus de sélection des titres qui seront inclus au sein de notre portefeuille de produits ESG (classés comme relevant de l'Article 8 du SFDR), nous utilisons une méthodologie liée aux critères « best in class ». Pour être éligibles à l'inclusion dans le portefeuille, les sociétés émettrices doivent avoir reçu une « note de risque ESG » considérée comme supérieure à la moyenne et se situant dans les 40% supérieurs de leur groupe de pairs respectif. Ces groupes sont définis par Sustainalytics, fournisseur reconnu de notations et de recherche ESG, et sont similaires à la classification GICS officielle utilisée par CapitalatWork. La « note de risque ESG » évalue le degré de risque ESG considéré comme significatif et non géré/traité d'une entreprise donnée.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à notre Méthodologie d'investissement socialement responsable, disponible sur le site de CapitalatWork [www.CapitalatWork.com](http://www.CapitalatWork.com).